

MAIRIE DE THERVAY

39290 THERVAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2026-02-08

L'an deux mille vingt-six, le 27 février à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian,
DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline,
PHILIPPON Franck

ABSENT : BERTOLI Régis.

Secrétaire de séance : CHAMPONNOIS Alain.

Convocation du 20/02/2026 (affichée le 20/02/2026).

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES POUR 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Ecole de Dammartin (Coopérative scolaire) pour un séjour à Chaux de Crotenay pour 14 enfants : 30 euros par enfant soit une subvention de 420 euros
- Collège de Pesmes : 30 euros pour un enfant participant à un voyage en Italie (versement au Collège ou à la famille)

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

Dans le même temps, le conseil municipal à la majorité a décidé de ne pas donner de suite favorable aux demandes de subventions déposées par :

- ✓ Le Secours Populaire – section du Jura
- ✓ Les restos du Cœur – section du Jura

Pour copie conforme,

Le Maire,
Stéphane ECARNOT

